Livret du délégué

2023 - 2024

Lycée professionnel Montesquieu

SOMMAIRE

LIVRET DU DELEGUE

Un délégué, à quoi ça sert ? Page 2

Le délégué ne doit pas être… Page 3

Réunir la classe Page 4

Le conseil de classe Page 5

Avant le conseil Page 6

Pendant le conseil Page 7

Situations diverses Page 8

Les instances Page 9

Le mandat

Si tu as été élu délégué de ta classe, c'est qu'avec ton autre camarade délégué vous avez réuni, sous vos deux noms, la majorité des voix des élèves.

Cette élection traduit donc la confiance de la majorité de la classe. Cet acte de confiance porte un nom : c'est la délégation ; et cette délégation de pouvoirs est un véritable contrat passé entre les élèves et leurs délégués.

Ce contrat, c'est le mandat que vous ont donné vos électeurs.

L'engagement

Être élu devient, dès lors, une responsabilité envers les électeurs et l'engagement d'être le représentant de chacun d'eux en même temps que le porte-parole de la classe entière.

Par votre voix, c'est donc l'ensemble des élèves qui prend la parole.

La consultation

Pour être un représentant crédible auprès des adultes et des élèves, il vous faut prendre l'avis de vos camarades, il est nécessaire de les interroger sur chaque problème collectif ou s'entretenir avec chacun d'eux sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Le majordome qui accompagne les élèves exclus, malades ou convoqués.

Les élèves sont toujours placés sous la responsabilité d'un adulte. Si ce dernier demande à un élève d'en accompagner un autre, il le fait sous le signe de la confiance. Ce n'est donc pas systématiquement le même élève qui est sollicité et encore moins le délégué.

Le responsable de la discipline dans la classe.

Les adultes de l'établissement sont les seuls garants de la discipline. Dans la classe c'est le professeur.

Le chef de classe auquel tous les élèves doivent obéir.

Le délégué est avant tout un élève comme les autres et il respecte donc les mêmes règles.

Pour exercer au mieux ton rôle de délégué, il faut sans cesse consulter tes camarades pour être véritablement représentatif, et donc crédible auprès des adultes.

Voici quelques « trucs » pour réussir une réunion.

Une bonne information

Prévenir à l'avance (mais pas trop : une semaine maximum) de la date et du lieu de la réunion. Préférer l'heure de vie de classe.

Une animation à deux

Les deux délégués titulaires doivent être solidaires et se faire aider par leurs suppléants pour que chacun puisse s'exprimer.

Une prise de notes

Bien noter les décisions ou les questions de telle sorte que chaque point à l'ordre du jour ait une conclusion avant de passer au point suivant. Enfin, une bonne préparation de cette réunion et un respect du temps donné à chaque sujet en assureront le succès.

Quelques petits rappels

Le conseil de classe est un moment privilégié dans la vie de ta classe car il réunit, autour d'une même table, tous les intervenants à un moment donné dans la classe, qu'ils soient adultes ou élèves. Cette réunion a lieu au moins trois fois dans l'année, à chaque fin de trimestre en général, bien que dans certaines sections, il ait quatre périodes d'évaluation. Ce conseil est présidé par le chef d'établissement ou son adjoint.

Sa composition

- Le chef d'établissement ou son adjoint
- Les professeurs de la classe
- Le conseiller principal d'éducation (CPE)
- Le psychologue de l'éducation nationale (PSYEN)
- Deux représentants des parents
- Deux représentants élèves
- Parfois, l'infirmière et l'assistante sociale.

Son rôle

- Examiner la scolarité de chaque élève, en prenant en compte des éléments d'ordre éducatif, médical et social.
- Emettre des avis sur l'orientation des élèves.

Le rôle des délégués

Avant le conseil, il faut réunir la classe et préparer le conseil, c'est-à-dire vos camarades sur leurs difficultés, les problèmes rencontrés au cours du trimestre.

Pendant le conseil, présenter aux adultes les résultats de votre concertation, intervenir tant sur les aspects collectifs de la vie de la classe que lors de l'étude des cas particuliers. Prendre des notes.

Après le conseil, faire un compte-rendu des débats aux élèves

Réunir toute la classe

Il est très important, pour que les délégués soient véritablement les représentants de tous leurs camarades, qu'ils prennent le temps de réunir toute la classe au moins une semaine avant le conseil lors d'une vie de classe. Il est souhaitable que seules les questions collectives soient abordées. Par exemple, l'ambiance de la classe, les relations avec les professeurs, les conditions de travail etc.

Préparer le conseil

A la fin de la réunion, il est utile que les deux délégués fassent une synthèse des informations collectées. Cette synthèse sera nécessaire pour le conseil de classe.

Tu seras véritablement efficace au conseil de classe que si tu possèdes de bonnes informations à propos :

- Des éléments collectifs : le climat général, le travail scolaire, les relations entre les élèves, avec les adultes…
- Des éléments individuels : lié à la scolarité, la famille, la santé…

Un délégué efficace doit donc pouvoir être à la fois :

- Un interlocuteur crédible (bien informé, digne de confiance)
- Un négociateur avisé (faisant des propositions)
- Un intervenant motivé (pour convaincre et défendre).

Ne pas déformer la vérité

C’est certainement la dérive la plus tentante pour le délégué, pour favoriser un bon copain ou pour « descendre » quelqu’un pour qui on n’a pas de sympathie.

Ton rôle essentiel sera d’apporter des faits qui peuvent éclairer telle ou telle situation et, pour bien connaître ces faits, il est indispensable de bien préparer le conseil.

Informations graves :

Si un élève dispose d'une information grave concernant l'un de ses camarades, il doit immédiatement en faire part à un adulte de l'établissement.

Changements d'emploi du temps :

Si tu souhaites modifier l'emploi du temps de façon ponctuelle, tu dois faire la demande auprès de ton professeur concerné par le changement.

Divers problèmes :

Si tu rencontres un problème dans ta classe, nous te conseillons d'en discuter avec le PP et/ou le CPE.

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) est un organe très important dans la vie de l'établissement car il concerne l'organisation pédagogique et financière du lycée. Il se réunit au moins trois fois par an en séance ordinaire.

Il doit se prononcer, à travers un vote sur le budget, le règlement intérieur, le projet d'établissement, la dotation horaire globale etc.

Des élus élèves siègent au conseil d'administration ainsi que le vice-président CVL.

Le conseil de discipline

Le conseil de discipline est une instance interne à l'établissement, saisie par le chef d'établissement lorsqu'un élève a transgressé le règlement intérieur de l'établissement de façon grave. Il est également saisi si un élève est accusé de violences physiques envers un adulte, dans l'établissement.

Des élèves ont été élus parmi les délégués de classe pour siéger dans cette instance.

➔ En tant que délégué de classe, tu peux être amené à participer à un conseil de discipline en tant que témoin si l'élève qui passe en conseil de discipline fait partie de ta classe. Le chef d'établissement peut solliciter ton intervention pour avoir un avis OBJECTIF concernant le comportement de l'élève dans la classe.

Fiche individuelle - Conseil de classe	
Noms - Prénoms	**Appréciations**